



Communauté de communes  
Portes de la Creuse en Marche

PUBLIÉ le

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

DÉLIBÉRATION N° : **2024-031**

EN DATE DU : **27 MAI 2024**

**AMÉNAGEMENT : SIGNATURE DE LA CONVENTION ENTRE LA CCPCM ET DORSAL**

L'an deux mille vingt quatre, le vingt-sept mai à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire s'est réuni à la salle des fêtes de Champsanglard, selon convocation le 20/05/2024, sous la présidence de Guy MARSALÉIX, Président.

M. Sylvain DUQUEROIX a été désigné Secrétaire de séance.

**PRÉSENTS (21) : Mesdames et Messieurs**

APPERE Roger, AUROUSSEAU Jean-Claude, AUSSANAIRE Béatrice, AUSSOURD Jacques, BOURSAUD Armelle, CARCAT Camille, DARVENNE Céline, DAUDON Moïse, DUQUEROIX Sylvain, GENEVOIS Jean-François, GUYOT Pierre, HUMBERT Isabelle, LABESSE Michel, LALANDE Martine, LAMONTAGNE Marc LANGLOIS Roger, MARSALÉIX Guy, MOULIN Éveline, PILAT Hélène, POIRIER Michel, ROUSSILLAT Florence.

**ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR (3) : Messieurs**

CHAVANT Philippe donne pouvoir DARVENNE Céline  
GUETAT Philippe donne pouvoir Mme ROUSSILLAT Florence  
THEVENET Didier donne pouvoir à M. DUQUEROIX Sylvain

**ECXUSÉS (3) : Madame et Messieurs**

BOUCHET Jen-François  
MOREAU Adrien  
POLLI Martine

Membres	Présents	Votants	Exprimés	Pour	Contre
27	21	24	18 *	18	0

\*6 Abstentions

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°897 du Syndicat mixte DORSAL en date du 10 avril 2024 actant la prise en charge financière par le Département et les communautés de communes de la Creuse des opérations de travaux « vie du réseau » à hauteur de 600 000€ par an pendant 6 ans maximum, à partir de l'année 2024,

Il est nécessaire de délibérer pour acter la prise en charge financière par la CCPCM des opérations de travaux « vie du réseau » sur son territoire à hauteur de 22 230 € par an pendant 6 ans maximum, à partir de l'année 2024 ;

Vu le budget de la Communauté de Communes,

Considérant que la dépense programmée totale annuelle pour les opérations de travaux « vie du réseau » est évaluée à 600 000 €/an pour tous les EPCI,

Considérant que cette enveloppe est répartie à 50/50 entre le Département de la Creuse et les EPCI de la Creuse,

Considérant que la part EPCI est répartie au pourcentage du nombre de prises prévisionnelles sur chacun de leur territoire,

Il est convenu de définir, par une convention entre la CCPCM et DORSAL, les obligations respectives des parties et les modalités de versement de ce fonds de concours de la Communauté de Communes Portes de la Creuse en Marche à DORSAL,

Le montant total du fonds de concours de la CCPCM pour le financement des opérations de travaux « vie du réseau » est de 22 230€ par an, soit, conformément à l'article 6 de la présente convention, un montant minimal de 66 690€ et un montant maximal de 133 380€.

Le fonds de concours d'un montant annuel de 22 230€ sera versé, annuellement, en une seule fois, à la demande du bénéficiaire, au plus tard le 30 juin de chaque année, à compter de l'année 2024.

**Projet de convention annexée.**

Après avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées, le conseil communautaire décide

- **D'ACTER** la prise en charge financière par la CCPCM des opérations de travaux « vie du réseau » sur son territoire à hauteur de 22 230 € par an pendant 6 ans maximum, à partir de l'année 2024,
- **D'AUTORISER** M. le Président à signer ladite convention entre la CCPCM et DORSAL.

**Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus  
et ont signé les Membres présents  
Pour Extrait Conforme  
Le Président,**

**Guy MARSALEIX**

**Le secrétaire de séance  
Sylvain DUQUEROIX**



AMPLIATION TRANSMISE au représentant de l'État le